

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'EYGALIERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du: Mercredi 14 février 2018 à 18 heures

Sous la présidence de : Gérard TRUPHEMUS, Maire

Étaient présents : HENRY Jean-Luc, JAN Maryvonne, JOUFFROY Catherine, LAUGIER Marie-Paule , MAIGRE Jean, MOCHOT Georges, TRUPHEMUS Gérard.

Absents excusés : FIDENTI Nathalie, GRIOL Alain (procuration à HENRY Jean-Luc), RICARD Emilia (procuration à MAIGRE Jean), HAWANEZAK-BOUCHET Myriam (procuration à TRUPHEMUS Gérard).

Secrétaire de Séance : Maryvonne JAN

1-Rencontre avec l'architecte et le conducteur des travaux :

le planning est établi. Les travaux de construction doivent démarrer en novembre 2018 pour une durée de 11 mois.

La proposition de modifications des plans et d'un agrandissement n'est pas retenue, le coût étant trop élevé.

2- Rencontre avec les centrales villageoises pour le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la nouvelle mairie. Après une étude de faisabilité, la mairie mettrait à disposition une partie de la toiture pour ces panneaux. Les centrales villageoises gèrent l'installation et l'entretien. Une participation est demandée pour la mise en place du bac de réception de ces panneaux. Monsieur le Maire prend contact avec les centrales villageoises pour préciser qu'aucun frais concernant la pose de ces panneaux ne sera porté par la mairie. Dans le cas contraire la délibération 3- suivante serait remise en cause par le conseil municipal.

3- Délibération : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la nouvelle mairie
adoptée à l'unanimité

4- Délibération : Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup
adoptée (9 pour, 1 abstention)

5- Assainissement : 13 branchements ont été effectués, d'autres sont en cours.

6- Le personnel pour l'entretien de l'espace public :

Une recherche va être effectuée pour trouver du personnel (entretien de la mairie et des espaces verts puis petits travaux ...). La piste de mutualisation avec d'autres collectivités sera favorisée.

7- travaux à faire en cours d'année:

- Cimetière : la mise au normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite et la mise en place du jardin du souvenir.
- Travaux de peinture pour les menuiseries extérieures de la mairie et du logement communal (devis à faire)
- collectes des eaux pluviales dans le villages : travaux d'acheminement des eaux pluviales de plusieurs habitations vers les zones appropriées.
- Pose d'une rampe d'accès le long du chemin derrière le lavoir
- Sécuriser la route et autres accès des éboulements venant du haut du village (près du château).
- Pose des panneaux des rues et un devis est demandé pour la pose des numéros de l'adressage postal à chaque habitation.
- Élagage des tilleuls
- Réengravage des chemins de la Nible, du grès et de l'ubac
- Éclairage de l'espace des containers poubelle, (devis fait par le SDED)
- Reliure des anciens actes civil (devis de 1100€)

8- travaux à prévoir:

Avec subvention du département, en 2019 :

- *réfection de la toiture du logement communal
- * rénovation de la calade

9- le dossier de mutualisation proposée par la CCBDP : il sera rempli selon nos besoins (personnel, formation, matériel...)

10- Repérage des chemins communaux et ruraux : Un rendez vous est pris avec le géomètre de la société Géo Ventoux le 28 février à 14h.

Le Maire :
Gérard TRUPHEMUS

La secrétaire de séance :
Maryvonne JAN